

*Date de dépôt: 26 août 2008*

## **Pétition**

### **pour une amnistie en faveur d'installations environnementales non autorisées**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Constatant que de nombreuses installations d'intérêt pour la protection de l'environnement par:

- une bonne gestion de l'eau (installations pour le stockage, l'infiltration et la récupération d'eau de pluie),
- une promotion de la biodiversité (biotopes, pierriers, murs de pierres sèches, étangs...)
- les installations favorables aux économies d'énergie (installations solaires thermiques et PV, vérandas et autres éoliennes)

ont été installées en toute bonne conscience, parfois avec l'accord d'un département mais pas d'un autre, parfois de façon involontairement illégale.

Notre association vous soumet la pétition suivante qui demande au Conseil d'Etat et au Grand Conseil d'offrir aux propriétaires et habitants une amnistie générale pour ceux qui déclarent volontairement des objets des types cités ci-dessus de façon à :

- mettre la situation à jour en amnistiant les installations intéressantes, pour éviter dorénavant les demandes de démolitions qui, au fond, sont d'intérêt public reconnu du moment qu'elles répondent aux critères des lois fédérales et cantonales concernées sur la protection de l'environnement, les économies d'énergie et la promotion de la biodiversité
- mettre au point la synchronisation et la cohérence des procédures d'autorisation entre les départements.

Nous proposons également, simultanément à ce bilan-amnistie, la promotion de la mise en réseau des parcelles concernées, ce qui serait en parfait accord avec les engagements de la Confédération.<sup>1</sup>

N.B. : 1 signature  
*p.a. Association CONVIVE  
pour un environnement  
CONstruit VIVant et VERT  
c/o Dr. G. Loutan,  
4bis route de Jussy  
1226 Thônex*

---

<sup>1</sup> Conférence mondiale sur la diversité biologique : stopper les pertes d'ici 2010. Berne, 09.05.2008 - La 9<sup>e</sup> Conférence des Parties à la convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP9) se tiendra du 19 au 30 mai à Bonn. Elle examinera en particulier les mesures prises dans l'agriculture et les forêts. La délégation suisse s'engagera pour la poursuite de l'objectif fixé au niveau international : stopper les pertes de la biodiversité d'ici 2010. Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger participera au segment ministériel de la conférence.